



Traité Sota

Michna 3 - Chapitre 4

מעוברת חברו, ומניקת חברו לא שותה, ולא נוטלת כתובה,
דברי רבי מאיר; וחכמים אומרים, יכול הוא להפרישה, ולהחזירה
לאחר זמן. איילונית, וזקנה, ושאינה ראויה לוולד לא שותה, ולא
נוטלת כתובה; רבי אלעזר אומר, יכול הוא לישא לו אישה
אחרת, ולפרות ולרבות הימנה. ושאר כל הנשים או שותות, או
לא נוטלות כתובה.

Celle rendue enceinte par un autre et celle qui allaite [l'enfant d'un autre ne boivent pas et ne prennent pas la kétéouba, propos de Rabbi Méïr. Et les Sages disent : Il peut se séparer d'elle et la reprendre après le délai [requis]. La femme dont les attributs sexuels ne sont pas normalement développés (aylonit), une femme âgée, et celle qui n'est pas apte à enfanter ne prennent pas la kétéouba et ne boivent pas. Rabbi Elazar dit : Il peut, lui, épouser une autre femme et procréer avec elle. Et toutes les autres femmes – ou elles boivent ou elles ne prennent pas la kétéouba.



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions